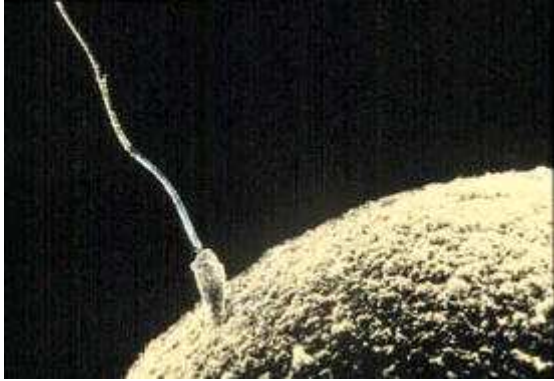


Tant qu'il y aura de la découverte, l'humanité doit espérer.

Première naissance en France à partir d'ovocytes congelés :



C'est une première en France, où la technique n'avait encore jamais été employée lors d'une fécondation in vitro (FIV). Des jumeaux sont nés à l'hôpital Antoine Béchère de Clamart (92) après congélation et décongélation des ovocytes de la mère. Avec cette annonce, le Pr René Frydman, qui a réalisé la première FIV française en 1982, espère faire évoluer une législation très restrictive en France sur la cryopréservation des ovocytes.

La congélation des ovocytes permet à des femmes de conserver leurs gamètes et de préserver ainsi leurs chances d'avoir un enfant alors qu'une maladie les rendrait infertiles. En France la loi autorise la congélation des ovocytes pour les femmes jeunes atteintes de cancer. Cependant, comme l'explique le Pr Frydman dans l'entretien qu'il accorde cette semaine au *Nouvel Observateur*, aucun ovocyte cryopréservé n'a été décongelé et utilisé dans le cadre d'une fécondation in vitro dans l'Hexagone. Pour pouvoir répondre aux attentes de ces femmes, le Pr Frydman a décidé de proposer à des patientes en bonne santé de congeler leurs ovocytes et des les utiliser lorsqu'elles n'auraient plus d'embryons congelés. C'est ainsi que les jumeaux ont été conçus.

Près d'un millier d'enfants sont nés depuis 1986 dans le monde à partir d'ovocytes cryopréservés. Ce nombre est encore faible au regard du nombre de FIV pratiquées mais il augmente rapidement depuis le milieu des années 2000. Les ovocytes sont prélevés à un stade mature et congelés selon deux techniques dans l'azote liquide : la congélation lente ou la vitrification, une méthode rapide dont l'objectif est de réduire des risques de formation de cristaux de glace dans l'ovocyte. Une autre voie consiste à **prélever des ovocytes immatures** –mais elle est encore considérée comme expérimentale.

L'équipe du Pr Frydman a utilisé la congélation lente, la vitrification n'étant pas autorisée en France. «Le blocage vient, semble-t-il, d'une interprétation du

Conseil d'Etat selon laquelle, si on faisait de la vitrification sur l'ovocyte, on produirait un embryon pour la recherche, ce qui est interdit» explique le gynécologue-obstétricien à l'hebdomadaire.

Découragé par le refus des autorités sanitaires, l'équipe de René Frydman a donc décidé de «contourner ce blocage», sans pour autant recourir à la vitrification. La cryopréservation des ovocytes, si ses performances continuent de s'améliorer, pourrait à terme remplacer la conservation des embryons congelés. Il serait également envisageable de créer des banques d'ovocytes, comme il existe depuis des décennies des banques de sperme.

Interrogé par l'AFP, le Pr Frydman a déploré que la vitrification –impliquée dans plusieurs centaines de naissances à l'étranger- «reste interdite en France du fait d'un imbroglio juridico-politique et idéologique qui a mis notre pays en retard dans l'innovation thérapeutique par rapport à l'ensemble des autres pays». Il souhaite que la révision des lois de bioéthiques, en cours, permette à la France d'avancer sur cette question.

Par : SAIDANI Ikram